



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 3 juillet 2014
18 heures

Nombre de membres		
En exercice	présents	Votants
15	15	15

N°42

Objet :

**ASSISTANCE
TECHNIQUE DE LA
DIRECTION
DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

L'an deux mil quatorze et le 3 juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune d'ASPRES SUR BUECH, convoqué le 26 juin 2014 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Françoise PINET, Maire.

Présents: MMES DELORME Christine, DURAND Odile, HARDON Jacqueline, PIERROT Céline, GAY-PARA Julie, MM BRETON Christian, DEGASPERI Pascal, FROGET Alain, GIRARD Joris, MENUT Jean-Pierre, RICHIARDONE Robert, SIMION Sébastien, TOURTET Gilles, LOMBARD Yannick

Secrétaire de séance : Gilles TOURTET

Sur la proposition du Maire et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Vu la convention qui lie la commune avec l'État dans le cadre de l'instruction des actes d'urbanisme relatifs à l'occupation des sols ;

Considérant les nouvelles évolutions en cours de l'assistance technique fournie par l'État ;

AUTORISE le maire à signer avec la Direction Départementale des Territoires la convention qui définit les modalités de l'assistance technique apportée à la commune par la DDT en application de l'article L 422-8 du Code de l'Urbanisme.

La présente convention se substitue à la convention du 5 octobre 2007.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500104-20140703-42-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2014



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 3 juillet 2014
18 heures

Nombre de membres

En exercice	présents	Votants
15	15	15

N°43

Objet :

**CONVENTION
D'ENTRETIEN
STATION UV**

L'an deux mil quatorze et le 3 juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune d'ASPRES SUR BUECH, convoqué le 26 juin 2014 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Françoise PINET, Maire.

Présents : MMES DELORME Christine, DURAND Odile, HARDON Jacqueline, PIERROT Céline, GAY-PARA Julie, MM BRETON Christian, DEGASPERI Pascal, FROGET Alain, GIRARD Joris, MENUT Jean-Pierre, RICHIARDONE Robert, SIMION Sébastien, TOURTET Gilles, LOMBARD Yannick

Secrétaire de séance : Gilles TOURTET

Sur la proposition du Maire et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Vu les réacteurs ultra-violet installés sur le réseau d'eau potable ;

DÉCIDE

De confier à VÉOLIA EAU Compagnie Générale des eaux la maintenance de ces réacteurs ;

AUTORISE le Maire à signer la convention d'entretien et d'assistance technique pour ces réacteurs Ultra-violet ;

La rémunération forfaitaire annuelle est fixée à 860 € HT auquel s'ajoutera le changement des lampes une fois par an.

La présente convention sera conclue pour une durée de cinq ans.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire
Françoise PINET

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500104-20140703-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2014



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 3 juillet 2014
18 heures

Nombre de membres		
En exercice	présents	Votants
15	15	15

N°44

Objet :

**PARTICIPATION
AUX FRAIS DE
FONCTIONNEMENT DE
L'ÉCOLE
D'ASPRES SUR BUËCH**

ANNÉE 2013/2014

L'an deux mil quatorze et le 3 juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune d'ASPRES SUR BUECH, convoqué le 26 juin 2014 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Françoise PINET, Maire.

Présents : MMES DELORME Christine, DURAND Odile, HARDON Jacqueline, PIERROT Céline, GAY-PARA Julie, MM BRETON Christian, DEGASPERI Pascal, FROGET Alain, GIRARD Joris, MENUT Jean-Pierre, RICHIARDONE Robert, SIMION Sébastien, TOURTET Gilles, LOMBARD Yannick

Secrétaire de séance : Gilles TOURTET

Sur la proposition du Maire et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Vu la délibération du 14 janvier 2010 autorisant le maire à signer la convention de participation des communes de résidences aux charges de fonctionnement de l'école d'Aspres sur Buëch ;

Considérant l'augmentation des charges d'entretien et des frais de personnel ;

DÉCIDE :

- de fixer la participation pour l'année scolaire 2013/2014 à 652 € par enfant.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME



VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500104-20140703-44-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2014



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 3 juillet 2014
18 heures

Nombre de membres

En exercice	présents	Votants
15	15	15

N°45

Objet :

**Convention de servitudes
avec ERDF**

L'an deux mil quatorze et le 3 juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune d'ASPRES SUR BUECH, convoqué le 26 juin 2014 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Françoise PINET, Maire.

Présents : MMES DELORME Christine, DURAND Odile, HARDON Jacqueline, PIERROT Céline, GAY-PARA Julie, MM BRETON Christian, DEGASPERI Pascal, FROGET Alain, GIRARD Joris, MENUT Jean-Pierre, RICHIARDONE Robert, SIMION Sébastien, TOURTET Gilles, LOMBARD Yannick

Secrétaire de séance : Gilles TOURTET

Sur la proposition du Maire et après avoir délibéré, le Conseil municipal,

Vu le projet de construction d'une centrale photovoltaïque sise au Chevalet ;

Considérant que pour effectuer le raccordement en moyenne tension ERDF doit réaliser des travaux sur les parcelles communales cadastrées Section A n°714 – 1768 – 715 – et 716 ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE le Maire à signer la convention de servitudes avec ERDF.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500104-20140703-45-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2014



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 3 juillet 2014
18 heures

Nombre de membres

En exercice	présents	Votants
15	15	15

N°46

Objet :

**CONCOURS DU
RECEVEUR MUNICIPAL
ATTRIBUTION
D'INDEMNITÉ**

L'an deux mil quatorze et le 3 juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune d'ASPRES SUR BUECH, convoqué le 26 juin 2014 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Françoise PINET, Maire.

Présents : MMES DELORME Christine, DURAND Odile, HARDON Jacqueline, PIERROT Céline, GAY-PARA Julie, MM BRETON Christian, DEGASPERI Pascal, FROGET Alain, GIRARD Joris, MENUT Jean-Pierre, RICHIARDONE Robert, SIMION Sébastien, TOURTET Gilles, LOMBARD Yannick

Secrétaire de séance : Gilles TOURTET

Sur la proposition du Maire et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux ;

DÉCIDE :

- De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,
- D'accorder l'indemnité de conseil aux de 100% par an,
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Lionel MARCHAND,
- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de : 45.73 €.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500104-20140703-46

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2014





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 3 juillet 2014
18 heures

Nombre de membres

En exercice	présents	Votants
15	15	15

N°47

Objet :

**Mise à disposition au
Centre Social du Haut
Buëch d'une partie des
locaux de l'école et de la
Maison du parc**

L'an deux mil quatorze et le 3 juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune d'ASPRES SUR BUECH, convoqué le 26 juin 2014 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Françoise PINET, Maire.

Présents : MMES DELORME Christine, DURAND Odile, HARDON Jacqueline, PIERROT Céline, GAY-PARA Julie, MM BRETON Christian, DEGASPERI Pascal, FROGET Alain, GIRARD Joris, MENUT Jean-Pierre, RICHARDONE Robert, SIMION Sébastien, TOURTET Gilles, LOMBARD Yannick

Secrétaire de séance : Gilles TOURTET

Sur la proposition du Maire et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Considérant l'implication du Centre Social Rural du Haut Buëch dans le cadre du Contrat Educatif Local et du fonctionnement du périscolaire ;

Considérant la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires ;

DÉCIDE :

- De la mise à disposition au Centre Social Rural du Haut Buëch, à titre gratuit, d'une partie des locaux de l'école et de la maison du parc ;

AUTORISE le Maire à signer la convention correspondante

Cette délibération définit les modalités d'occupation des locaux en période scolaire et en période de vacances scolaires.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500104-20140703-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2014



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 3 juillet 2014
18 heures

Nombre de membres

En exercice	présents	Votants
15	15	15

N°48

Objet :

**Avenant
Acte constitutif d'une régie
de recettes**

L'an deux mil quatorze et le 3 juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune d'ASPRES SUR BUECH, convoqué le 26 juin 2014 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Françoise PINET, Maire.

Présents : MMES DELORME Christine, DURAND Odile, HARDON Jacqueline, PIERROT Céline, GAY-PARA Julie, MM BRETON Christian, DEGASPERI Pascal, FROGET Alain, GIRARD Joris, MENUT Jean-Pierre, RICHIARDONE Robert, SIMION Sébastien, TOURTET Gilles, LOMBARD Yannick

Secrétaire de séance : Gilles TOURTET

Sur la proposition du Maire et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Vu la délibération N°40 du 22 juin 2007 instituant une régie de recettes concernant l'encaissement des repas de la cantine scolaire

Considérant que les sommes encaissées mensuellement montrent que le régisseur titulaire est dans l'obligation de constituer un cautionnement

DÉCIDE de modifier l'article 11 comme suit : le régisseur est assujetti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Le Maire
Françoise PINET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500104-20140703-48-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2014



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 3 juillet 2014
18 heures

Nombre de membres

En exercice	présents	Votants
15	15	15

N°49

Objet :

Maintien de la ligne
ferroviaire Grenoble-Gap

L'an deux mil quatorze et le 3 juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune d'ASPRES SUR BUECH, convoqué le 26 juin 2014 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Françoise PINET, Maire.

Présents : MMES DELORME Christine, DURAND Odile, HARDON Jacqueline, PIERROT Céline, GAY-PARA Julie, MM BRETON Christian, DEGASPERI Pascal, FROGET Alain, GIRARD Joris, MENUT Jean-Pierre, RICHIARDONE Robert, SIMION Sébastien, TOURTET Gilles, LOMBARD Yannick

Secrétaire de séance : Gilles TOURTET

La commune d'ASPRES SUR BUECH souhaite souligner pour elle l'importance de la pérennité de la ligne de chemin de fer Grenoble-Gap. En effet au-delà de sa fonction péri-urbaine entre Grenoble et Vif ainsi qu'entre Veynes et Gap, elle représente pour l'ensemble des communes traversées ou limitrophes une voie de communication de première importance. Elle est un outil cohérent de développement du transport collectif, véritable lien entre nos petites communes et les pôles urbains de Grenoble et Gap. Il est pour nous incompréhensible que ce patrimoine national historique se dégrade sans réaction autre que comptable.

Sur la proposition du Maire et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Exprime son inquiétude face aux menaces sur cette ligne
- Rappelle l'importance de cette ligne pour les trajets journaliers (habitants travaillant sur Grenoble) aussi bien pour son importance touristique
- Demande le maintien de la ligne complète, en particulier le maintien de la gare de Lus la Croix-Haute, nécessaire à un cadencement correct
- Demande les investissements et la modernisation de la ligne pour être en cohérence avec les déclarations sur la transition écologique (aussi bien concernant les pics de pollution de l'agglomération grenobloise, que le développement des transports en commun)

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500104-20140721-49-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2014





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 3 juillet 2014
18 heures

Nombre de membres

En exercice	présents	Votants
15	15	15

N°50

Objet :

MOTION EAU

L'an deux mil quatorze et le 3 juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune d'ASPRES SUR BUECH, convoqué le 26 juin 2014 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Françoise PINET, Maire.

Présents : MMES DELORME Christine, DURAND Odile, HARDON Jacqueline, PIERROT Céline, GAY-PARA Julie, MM BRETON Christian, DEGASPERI Pascal, FROGET Alain, GIRARD Joris, MENUT Jean-Pierre, RICHIARDONE Robert, SIMION Sébastien, TOURTET Gilles, LOMBARD Yannick

Secrétaire de séance : Gilles TOURTET

Sur la proposition du Maire et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

ADOpte LA MOTION EAU votée par la Chambre d'Agriculture le 28 mars dernier.

Motion jointe en annexe de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

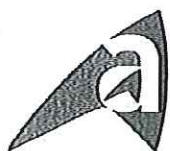


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500104-20140721-50-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2014



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
HAUTES-ALPES

MOTION

EAU

La Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes, réunie en Session ordinaire le 28 mars 2014 à Gap, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Yves MOTTE, propose la motion suivante :

Le département des Hautes-Alpes, avec un régime nival à forte influence Méditerranéenne, représente le château d'eau de la Provence depuis tous les temps.

L'eau, ressource indispensable à l'homme et à l'agriculture garantie une production quantitative et qualitative toutes filières confondues et participe activement au maintien des nappes et à la vie de la faune et de la flore.

En limitant la sensibilité aux aléas climatiques et aux variations de la pluviométrie, l'eau d'irrigation assure la diversification des cultures en zone de montagne, de la valeur ajoutée et contribue au maintien, au développement de l'emploi et à un bon état écologique des milieux.

L'irrigation dans les Hautes-Alpes a connu une modernisation sans précédent. Le développement de l'aspersion ces 40 dernières années a permis une économie d'eau de l'ordre de 80%. Ces équipements se sont réalisés grâce à d'importants investissements innovants et aidés financièrement par les pouvoirs publics (Département, Région, Etat, Europe, prêts bancaires). Ces réseaux modernisés couvrent actuellement 82% des surfaces irriguées dans les Hautes Alpes.

Des infrastructures de stockage ont été réalisées par EDF au niveau des différents bassins versants de la Durance, du Buëch, du Drac, etc.

Production d'hydroélectricité, développement du territoire, du tourisme, irrigation agricole et des jardins, etc. représentent les utilisations raisonnées et raisonnables de l'eau de nos montagnes.

La loi sur l'eau et tout particulièrement les décrets d'application menacent l'irrigation des surfaces agricoles des Hautes-Alpes. L'augmentation des débits réservés au droit des ouvrages dans les lits des cours d'eau en appliquant le 10^{ème} du module interannuel du cours d'eau remet totalement en cause l'irrigation des terres agricoles au niveau de plusieurs secteurs des bassins versants de notre département. L'accès à l'eau pour notre agriculture des Hautes-Alpes sera fortement limité bien que le département représente le château d'eau de toute la Provence (irrigation et eau potable).

La Chambre d'Agriculture attire l'attention des pouvoirs publics depuis l'avant-projet de loi qui date de 2005, par des interventions, réunions, motions, élaboration de dossiers, etc.

Siège Social
8 Ter, Rue Capitaine de Bresson
05010 GAP CEDEX
Tél. : 04 92 52 53 00
Fax : 04 92 52 53 09
E-mail : chambre05@
hautes-alpes.chambagri.fr

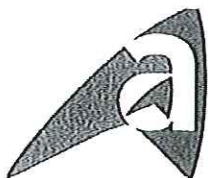
REPUBLIQUE FRANCAISE
Etablissement public
Loi du 31/01/1924
Siret 180 500 027 000 16
APE 9411 Z

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500104-20140721-50-DE

SUP.COM.ENR.2.12.10.12
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2014



- **Une vision à long terme de la gestion de l'eau** et de son utilisation au service de l'économie agricole, de la production d'énergie propre, de l'environnement et des milieux aquatiques.
- **Le respect des engagements, droits imprescriptibles et devoirs** liés à l'eau et au foncier.
- **Des études de faisabilité technique et économique d'aménagements structurants** de mobilisation de la ressource pour des projets de substitution, de modernisation, de stockage ou de besoins environnementaux.
- **Le financement de ces projets et réalisations par d'autres moyens que les fonds agricoles.**
- **Les projets de gestion et d'économie de la ressource doivent être « multi-usages » comme les moyens et les financements** (construction de réserves à incendie, production d'énergie renouvelable, usage agricole, usage touristique, développement de la biodiversité, etc...).
- **Une attention toute particulière des législateurs et de l'administration française** à la plus-value apportée par l'irrigation dans les domaines économiques, sociaux et environnementaux.

Délibéré à Gap, le 28 mars 2014

Votants : 29
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

LE PRESIDENT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 3 juillet 2014
18 heures

Nombre de membres		
En exercice	présents	Votants
15	15	15

N°51

Objet :

**Participation des
communes extérieures aux
charges de fonctionnement
de la cantine**

L'an deux mil quatorze et le 3 juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune d'ASPRES SUR BUECH, convoqué le 26 juin 2014 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Françoise PINET, Maire.

Présents : MMES DELORME Christine, DURAND Odile, HARDON Jacqueline, PIERROT Céline, GAY-PARA Julie, MM BRETON Christian, DEGASPERI Pascal, FROGET Alain, GIRARD Joris, MENUT Jean-Pierre, RICHIARDONE Robert, SIMION Sébastien, TOURTET Gilles, LOMBARD Yannick

Secrétaire de séance : Gilles TOURTET

Sur la proposition du Maire et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents,

Considérant le nombre de repas servis pour l'année scolaire 2013-2014 ;

Considérant les charges de personnel et de fonctionnement pour l'année scolaire 2013-2014 ;

Considérant que le coût réel par repas supporté sur le budget communal est actuellement de 6.66 € ;

DECIDE de fixer la participation des communes extérieures à 6 € par repas pour l'année scolaire 2013-2014.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	5	0



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500104-20140703-51-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2014



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 3 juillet 2014
18 heures

Nombre de membres		
En exercice	présents	Votants
15	15	15

N°52

Objet :

**Motion de soutien à l'action
de l'AMF – Baisse des
dotations**

L'an deux mil quatorze et le 3 juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune d'ASPRES SUR BUECH, convoqué le 26 juin 2014 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Françoise PINET, Maire.

Présents : MMES DELORME Christine, DURAND Odile, HARDON Jacqueline, PIERROT Céline, GAY-PARA Julie, MM BRETON Christian, DEGASPERI Pascal, FROGET Alain, GIRARD Joris, MENUT Jean-Pierre, RICHIARDONE Robert, SIMION Sébastien, TOURTET Gilles, LOMBARD Yannick

Secrétaire de séance : Gilles TOURTET

Sur la proposition du Maire et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

ADOpte la motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

La motion est annexée à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500104-20140703-52-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2014

23/07/2014	EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS	1 / 1
------------	---------------------------------------	-------

Collectivité : COMMUNE D'ASPRES SUR BUECH

Date de convocation :

26/06/2014

Décisions N° :

2

Membres :

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Le 03/07/2014

LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué(e), s'est réuni(e) sous la présidence de PINET FRANCOISE.

Etaient présents : PINET FRANCOISE, TOURTET GILLES, DELORME CHRISTINE, RICHIARDONE ROBERT, SIMION SEBASTIEN, BRETON CHRISTIAN, DEGASPERI PASCAL, DURAND ODILE, FROGET ALAIN, GAY-PARA JULIE, GIRARD JORIS, HARDON JACQUELINE, LOMBARD YANNICK, MENUT JEAN-PIERRE, PIERROT CELINE

Etaient absents ou excusés :

Objet : CREDITS SUPPLEMENTAIRES

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2014 :

COMPTES DEPENSES							
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant	
D	I	21	2183	40	Matériel de bureau et matériel informatique	1 000,00	
D	I	21	2183	37	Matériel de bureau et matériel informatique	700,00	
						Total	1 700,00 €
COMPTES RECETTES							
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant	
R	I	13	1323	96	Subvention PIL	42 902,00	
						Total	42 902,00 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
COMMUNE D'ASPRES SUR BUECH.

le MAIRE, le 03/07/2014



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500104-20140703-DM2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/07/2014

23/07/2014	EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS	1 / 1
------------	---------------------------------------	-------

Collectivité : COMMUNE D'ASPRES SUR BUECH			
Date de convocation :	Décisions N° :	Membres :	
26/06/2014	1	En exercice : 15	Présents : 15 Votants : 15
Le 03/07/2014 LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué(e), s'est réuni(e) sous la présidence de PINET FRANCOISE. Etaient présents : PINET FRANCOISE, TOURTET GILLES, DELORME CHRISTINE, RICHIARDONE ROBERT, SIMION SEBASTIEN, BRETON CHRISTIAN, DEGASPERI PASCAL, DURAND ODILE, FROGET ALAIN, GAY-PARA JULIE, GIRARD JORIS, HARDON JACQUELINE, LOMBARD YANNICK, MENUT JEAN-PIERRE, PIERROT CELINE Etaient absents ou excusés :			

Objet : VIREMENT DE CREDITS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2014 :

CREDITS A OUVRIR						Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op			
D	I	21	2188	37		Autres immobilisations corporelles	2 500,00
						Total	2 500,00 €
CREDITS A REDUIRE						Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op			
D	I	21	2188	42		Autres immobilisations corporelles	-2 500,00
						Total	-2 500,00 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
COMMUNE D'ASPRES SUR BUECH.

Le MAIRE, le 03/07/2014



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500104-20140703-DM1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/07/2014